

L'an deux mille quinze, le trente juin à vingt heures six minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 23 juin 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 06, s'est terminée à 23 h 06.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Madame Frédérique BOESSE (procuration donnée à Madame Aurélie BERTHOLOM), Madame Françoise HENRI (procuration donnée à Madame Hélène de KERDREL), Madame Marie-Thérèse LE GOARDET (procuration donnée à Madame Marie-Claude DOMINOIS), Monsieur Mohamed RIHANI (procuration donnée à Monsieur Christophe CLEMENT), Monsieur Didier SANCEAU (procuration donnée à Madame Liliane COQUIL) et Monsieur Joël SPITZ (procuration donnée à Monsieur Bruno MERRIEN).

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2015

① FINANCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1. Attribution des subventions aux associations et organismes en 2015

Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité (trois votes contre : Mohamed RIHANI, Manuela MALANDAIN, Christophe CLEMENT et deux abstentions : Vincent ESNAULT et Anne BUREL) :

- ↪ attribue les subventions indiquées sur la liste jointe, aux divers organismes et associations au titre de 2015 ;
- ↪ autorise le Maire à signer :
 - la convention à conclure avec la Société Nationale de Sauvetage en Mer, station de Fouesnant-les Glénan, pour une durée de 5 années à compter du 1^{er} janvier 2015, lui attribuant une subvention annuelle de 1 500 € destinée à couvrir les frais supportés à l'occasion des missions effectuées à la demande et pour le compte de la commune de Fouesnant,
 - la convention à conclure avec l'association Sauvegarde du Patrimoine Religieux en Vie (SPREV) et l'ensemble paroissial Fouesnant-les Glénan, attribuant une subvention de 1 755 € destinée au financement pour la saison estivale 2015, du 6 juillet au 28 août 2015, de l'animation de la chapelle Sainte-Anne et de l'église Saint-Pierre par deux guides pris en charge par l'association SPREV ;
- ↪ autorise le Maire à mandater les sommes correspondantes, les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2015.

1.2. Concours en nature attribués aux associations en 2014

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ prend acte des concours en nature attribués, au titre de l'année 2014, aux associations indiquées sur la liste jointe.

1.3. Taxe de débarquement sur l'île Saint-Nicolas / versement au budget des ports d'une part de la taxe : fixation du montant pour 2015

Le Conseil Municipal,

Vu le budget primitif adopté le 7 avril 2015,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ émet un avis favorable au prélèvement de la somme de 15 000 € sur le produit de la taxe de débarquement sur l'île Saint-Nicolas au profit du budget des ports pour 2015,
- ↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

1.4. Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 2 en date du 9 juin 2015, du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (CCPF), relative à la répartition du prélèvement du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC),

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ approuve le mode de répartition du FPIC fixé par la CCPF ;
- ↳ prend acte de la contribution de la commune de Fouesnant-les Glénan à ce fonds qui s'élève, pour l'année 2015, à la somme de 36 331 €
- ↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment à mandater, le moment venu, la somme correspondante.

1.5. Attribution d'un prêt d'honneur pour études

Le Conseil Municipal,

Vu la demande de Monsieur Glenn LE GALL,

Vu le projet de convention à intervenir fixant les modalités d'attribution du prêt et les conditions de son remboursement,

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ décide d'accorder un prêt d'honneur de 1 000 € (MILLE EUROS) à Monsieur Glenn LE GALL, 3 Chemin de Kerpol - 29170 FOUESNANT.

Ce prêt est remboursable sans intérêts, trois ans au plus tard après la fin des études, mais dans le délai maximum de 8 ans à compter de sa mise à disposition ;

☞ demande au Conseil départemental du Finistère de lui accorder un prêt complémentaire ;

☞ prend l'engagement d'inscrire au budget communal les crédits nécessaires ;

☞ donne pouvoir au Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

1.6. Rénovation du navire « Fouesnant-les Gléan » : fonds de concours

Le Conseil Municipal,

Vu ses délibérations 6.1. du 27 février 2014, 1.4. du 23 avril 2014, 1.7. du 15 décembre 2014 et 1.5. du 2 mars 2015 approuvant le projet de remotorisation et de rénovation du navire « Fouesnant-les Gléan » et relatives aux modalités de financement de l'opération,

Vu la délibération 21 du 26 février 2015 du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais, relative à l'attribution d'une subvention de 97 524 € pour la rénovation du navire « Fouesnant-les Gléan »,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ approuve le plan de financement de l'opération de remotorisation et de rénovation du navire « Fouesnant-les Gléan » qui s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Etudes / Travaux	348 064 €	
Financement		
Subvention CCPF		97 524 €
Subvention du Département		48 000 €
Solde à la charge de la commune : autofinancement - emprunt		202 540 €
Totaux	348 064 €	348 064 €

- ↳ prend acte de la subvention de 97 524 € attribuée à la commune de Fouesnant-les Glénan, sous la forme d'un fonds de concours, par la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais, pour contribuer au financement de cette opération,
- ↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

② **FAMILLE – EDUCATION – JEUNESSE**

Néant

③ **CULTURE – COMMUNICATION**

3.1. **L'Archipel : bilan des activités spectacles et congrès sur la saison 2014/2015 et perspectives pour la saison 2015/2016**

La saison 2014/2015 a vu la salle de spectacles maintenir son taux de fréquentation. L'activité liée à l'accueil des formations, des congrès, et de la vie associative reste dynamique. La programmation artistique estivale 2014, inaugurée en 2012 pour gagner en lisibilité et éclectisme a connu un succès équivalent à 2013 qui nous avait vu atteindre nos capacités maximales d'accueil.

A. Bilan de la saison 2014 / 2015

1. La saison culturelle

1.1. Une fréquentation maintenue

La septième saison culturelle de l'Archipel, qui proposait 32 spectacles, confirme un niveau de fréquentation élevé se situant à 88 % de la jauge théorique.

41 représentations ont été données, dont 6 à destination exclusive des scolaires, générant un total de 10 471 spectateurs, dont 2 462 scolaires (1 598 sur les séances scolaires et 864 sur les séances tout public), l'ensemble représentant un taux de fréquentation de 88 %. Les recettes générées s'élèvent à 167 224 € pour un coût artistique (achat des spectacles) de 189 616 €. Les abonnés sont au nombre de 463 (249 sont fouesnantais - 54 %, 107 résident sur les autres communes du Pays Fouesnantais - 23 %, 109 en Finistère dont 28 à Concarneau et 25 à Quimper).

Ce niveau de programmation et de fréquentation continue de placer l'Archipel au troisième rang des salles finistéennes derrière les scènes nationales de Brest et de Quimper.

La saison a été marquée par le lancement de la tournée française d'*Arthur H*, l'accueil des Ballets Jazz de Montréal et des pièces totémiques du théâtre européen que sont *Hamlet* et *Dom Juan*. La présentation de la nouvelle collection du brodeur quimpérois *Pascal Jaouen* a permis de clôturer la saison en salle de façon populaire et prestigieuse. Mais c'est hors les murs, à Beg-Meil, que la saison aura réellement pris fin avec une opération ambitieuse puisqu'il s'est agi de donner une représentation de *La Perichole* d'Offenbach par l'Opéra de Rennes, à laquelle aura participé une cinquantaine de choristes amateurs du Pays Fouesnantais.

1.2. Actions de médiation

La sensibilisation des publics, essentiellement scolaires, est un axe de travail prioritaire de l'Archipel depuis sa création.

Le jumelage en cours avec le collège Saint-Joseph entrainé dans sa deuxième année (il en comptera 3). Il aura permis, avec l'appui du Conseil départemental du Finistère, de développer de nombreux ateliers ayant trait à la poésie, au masque, à l'écriture, la scénographie, la mise en scène ou encore la construction de décor, mais aussi la présence à de nombreux spectacles. Ainsi, c'est un total de 13 ateliers qui auront été menés, pour un volume de 147 heures touchant une à plusieurs fois 376 élèves.

Avec le collège Kervihan, des parcours de spectateurs ont été construits pour des classes des différents niveaux au profit de 373 élèves. Certains élèves ont pu rencontrer le metteur en scène ou l'auteur de certains de ces spectacles, tels Sylvain Levey et Dany Simon autour de la pièce *Folkestone*.

Le Lycée Bréhoulou s'est quant à lui mobilisé autour de Dom Juan et Hamlet. Des ateliers de pratique artistique ont été organisés au profit d'élèves de première et de terminale, soit un volume de 44 heures. Ils ont donné lieu notamment à un travail d'écriture sur l'engagement qui s'est traduit à la fois par un spectacle et une exposition.

Enfin, comme chaque année un spectacle a été proposé en direction de chaque cycle des écoles du premier degré du Pays Fouesnantais, qui ont massivement répondu puisque ces séances ont généré un total de 1 598 spectateurs.

1.3. Réseaux

Toujours membre de « Bretagne en Scène(s) » qui réunit une cinquantaine d'adhérents sur la région, l'Archipel participe également au réseau des Partenaires Culturels du Grand Ouest, qui rassemble une quarantaine de scènes intermédiaires de Bretagne et des Pays de Loire, et adhère au Syndicat National des Scènes Publiques qui permet à ses membres d'obtenir des avantages financiers auprès notamment des organismes de gestion des droits d'auteur (tarifs négociés auprès de la SACD et bientôt de la SACEM), mais surtout d'être informé et de peser sur l'évolution des politiques culturelles.

1.4. Contribution des institutions au projet développé par le service spectacle de l'Archipel

La Direction régionale du Ministère de la culture a maintenu l'inscription de l'Archipel au dispositif « scène de territoire » pour son action en matière théâtrale (12 000 €). Le Conseil régional de Bretagne a, quant à lui, créé en 2012 un dispositif ayant pour objectif de soutenir les lieux de diffusion s'engageant dans la coproduction mutualisée de spectacles vivants. Il s'agit du « dispositif de soutien à la production mutualisée ». Pour 1 € apporté par une structure à la production d'un spectacle, la Région Bretagne apporte, sous certaines conditions (remplies par l'Archipel), 0,5 € à affecter à ladite production, avec un plafond fixé à 20 000 € par an. C'est une somme de 20 000 € que l'Archipel sollicitera de la Région Bretagne en 2015. Enfin, le Conseil général du Finistère et l'Archipel ont signé en 2013 une convention pluri-annuelle d'objectifs qui emporte l'attribution d'une subvention dont le montant est fixé à 30 000 €.

Au total, le service spectacles de l'Archipel devrait donc percevoir 62 000 € de subventions en 2015.

2. La programmation artistique estivale

En 2012, la ville de Fouesnant a souhaité repenser sa proposition artistique estivale. Il a été décidé de proposer une semaine type constituée de trois rendez-vous gratuits sur chacune des trois pointes maritimes de la ville. Ainsi des spectacles en direction du jeune public sont proposés chaque mardi à Pen an Cap, des concerts de musique de chambre chaque mercredi à la chapelle Saint-Guérolé et des veillées contées chaque jeudi à Kerbader. Dès 2013, ces rendez-vous ont rencontré un succès important et atteint le maximum de la jauge public.

Cet engouement ne s'est pas démenti en 2014 puisque les 21 spectacles proposés ont réuni un total de 8 050 spectateurs (respectivement 2 850 pour Place aux mômes, 2 300 pour Chambre avec vue et 2 900 pour Les pierres parlent).

Le public touché, comme cela était recherché par le projet, est constitué à la fois d'estivants et de résidents Fouesnantais.

3. L'activité de location et de mise à disposition des salles

L'activité de location et de mise à disposition des salles maintient son dynamisme : 594,5 jours d'occupation toutes salles et activités confondues, réunissant 19 471 participants (hors spectacles) pour des recettes évaluées à 41 314 € (hors spectacles).

Evénements	Nombre	Payants	Gratuits	Effectif	Recettes	Jours
AG	50	24	26	3 508	6 640,00	28,5
Ateliers	49	0	49	1 767		30,0
Réunions	63	3	60	2 434	1 274,00	66,5
Formations	89	88	1	2 273	13 365,00	83,0
Congrès	6	4	2	912	15 717,00	6,0
Galas	24	4	20	4 960	4 318,00	26,5
Résidences	4	0	4	50		34,0
Résonances	20	7	13	1 183	1 309,00	15,0
Rencontres expositions	4	0	4	131		2,0
Répétitions	24	0	24	1 367		99,0
Stages	7	2	5	336	2 472,00	30,5,0
Auditions	12	0	12	550		12,0
Spectacles	42	40	2	10 471	167 224,00	161,5
Total	394	172	222	29 942	212 319,00	594,5

SALLES	Jours	Effectif
SALLE A	71,5	3 744
ATELIER CREATION	123,0	2 737
SALLE B	84,0	2 127
SALLE C	11,0	150
FOYER BAR	48,5	4 263
SAINT-NICOLAS	18,0	614
SALLE SPECTACLES	238,5	16 267
TOTAL	594,5	29 902

Cette activité aura été marquée par l'accueil du congrès régional de la *MACIF Loir Bretagne*, des troisièmes rencontres de la mer et du littoral organisées par le Conseil régional de Bretagne, de la rencontre départementale annuelle de l'UNSS Danse et du séminaire organisé conjointement par la FNAB (Fédération Nationale d'Agriculture Biologique) et la CCPF.

Au-delà des recettes ainsi perçues par l'Archipel, ces événements ont une incidence positive très significative sur les acteurs économiques du territoire (hôteliers, restaurateurs, traiteurs...).

B. Saison culturelle 2015 / 2016

1. Spectacles

1.1. Programmation

Les fondamentaux définis dans le document d'orientation présenté au Conseil municipal du 9 juillet 2007 guident toujours nos axes de programmation : pluridisciplinarité, soutien à la création, essentiellement théâtrale, spectacles à destination du jeune public et des scolaires. Pour chaque discipline ou genre, nous tentons de présenter au minimum un artiste confirmé et un artiste en devenir. Le rythme fixé est celui d'un spectacle par semaine. Il ne s'agit pas nécessairement de tenter de plaire au plus grand nombre à chaque spectacle mais de construire une programmation qui réponde aux attentes de chacun au moins une fois dans l'année.

Après avoir consacré deux saisons au répertoire du théâtre classique (Muset, Marivaux, Shakespeare, Molière, Tchekov), la saison prochaine marquera un retour aux textes contemporains devant la nécessité, telle qu'elle nous apparaît, de présenter à nos concitoyens des enjeux sociétaux ou intimes en prise directe avec le monde dans lequel ils vivent. Des grandes figures des autres arts viendront bien sûr, en danse, musique, et cirque compléter et ponctuer la saison.

Au-delà, dans le cadre des « résonances », ces rendez-vous institués en 2013 qui proposent chaque mardi des formes aussi variées que des débats, lectures, projections de film, ou conférences, trois cycles thématiques seront proposés : l'un dédié à l'univers (sous des angles scientifiques mais aussi philosophiques et théologiques), l'autre à la liberté individuelle et la citoyenneté (en écho aux événements de janvier dernier), et le troisième aux enjeux actuels de la ruralité.

Les principaux spectacles et artistes de la saison à venir sont :

- en danse : *IT Dansa* (Ballets de Barcelone) ;
- en cirque : *Patinoire*, un solo de l'un des membres de la compagnie québécoise *Les 7 doigts de la main*, l'une des plus réputées au monde, et *The Elephant in the room*, par le *Cirque Le roux*, une jeune compagnie du Sud de la France ;
- en théâtre : une réécriture contemporaine du *Bourgeois Gentilhomme*, et une adaptation contemporaine d'une grande pièce de boulevard du siècle dernier, *Tailleur pour dames* de Georges Feydeau ;

- en musique : le Bagad Cap Caval, que l'on espère auréolé d'un titre flambant neuf de champion de Bretagne, viendra ouvrir la saison. Après *Pierre et le Loup*, cette saison, *The Amazing Keystone Big Band* revient pour nous présenter une version jazz de l'autre grand pièce symphonique pour enfants, *Le Carnaval des animaux* de *Camille Saint-Saëns*. *Arthur H* clôturera à l'Archipel sa tournée française (après l'y avoir ouverte). *Rosemary Standley*, la chanteuse franco-américaine du groupe folk mondialement connu *Moriarty*, présentera son projet personnel *Birds on a wire*. *Rover* livrera au public pour la première fois en France un très attendu second album. L'*Ensemble Matheus*, en habitué de l'Archipel présentera deux grandes symphonies de *Beethoven* et *Brahms*, alors que l'*Orchestre symphonique de Bretagne* nous livrera le magnifique *Requiem* de *Gabriel Fauré*. A noter aussi, en chanson, les prestations de *Camélia Jordana*, *Liz Cheral* et *Bertrand Belin* ;
- en humour : l'humoriste belge décapante, *Virginie Hocq*, ainsi que l'irrésistible quatuor de chanteuses *Les Sea Girls*.

Sept spectacles qui auront reçu l'aide à la création de l'Archipel seront programmés cette saison. Il s'agit de :

- *Le P'tit Bourgeois Gentilhomme*, adapté de Molière,
- *La Campagne*, une pièce du grand auteur britannique Martin Crimp,
- *Les Sea Girls*, une revue musicale humoristique,
- *Rover*, pour son nouvel album pop-rock,
- *Ligne de mire*, un récit contemporain du conteur breton Achille Grimaud,
- *Outrages*, une pièce de théâtre de l'auteur finistérien Pierre-Yves Chapalain,
- *Tailleur pour dames*, de Georges Feydeau.

1.2. Tarifs

Les tarifs spectacles et ateliers de pratique artistique actuellement en vigueur ont été votés lors du Conseil municipal du 8 juillet 2014. Il vous est proposé de les maintenir.

Il vous est par ailleurs proposé d'adopter un tarif unique et exceptionnel fixé à 29 € pour Arthur H, et 37 € pour IT Dansa.

1.3. Médiation

- Le jumelage avec le Collège Saint-Joseph entrera dans sa troisième et dernière année. Chaque niveau assistera à deux spectacles (préparés en amont et travaillés en classe). Les élèves de sixième et de cinquième étudieront le roman *Je n'ai pas peur* de Niccolò Ammaniti. Ils assisteront au spectacle de la compagnie Tro-Héol, adaptation du roman qui mêle **marionnettes et théâtre**. Le thème de ce spectacle sera repris au collège pour travailler les notions de responsabilité, de choix, de relations entre jeunes. Certains élèves effectueront la visite de l'atelier des marionnettistes à Quéménéven. Les sixièmes assisteront au Carnaval Jazz des Animaux alors que chacune des classes de cinquième assistera à un concert de chanson française. Liz Cheral et Bertrand Belin rencontreront les élèves qui auront assisté à leur concert. Les quatrièmes assisteront à la représentation de *Le p'tit bourgeois gentilhomme*, comédie satirique inspirée de l'œuvre de Molière qui sera étudiée en classe. Les élèves seront invités à identifier comment l'auteur a réécrit la pièce d'après l'œuvre originale. Ils assisteront également à *The Elephant in the room* par le Cirque Le Roux.

Les arts du cirque seront réinvestis en EPS. Enfin, ils suivront une conférence d'Histoire de l'Art consacrée à « *La Liberté guidant le peuple* », œuvre d'Eugène Delacroix. Ils pourront ensuite appliquer les techniques d'analyse picturale utilisées lors de cette conférence pour analyser une autre œuvre dans le cadre de l'Histoire des Arts en 3^{ème}. Les troisièmes se verront proposer, entre autres, deux spectacles en lien avec la seconde guerre mondiale, *Blockhaus* d'Alexandre Koutchevsky (auteur de théâtre d'origine Fouesnantaïse) sur la mémoire de la guerre et de son patrimoine et *En ce temps-là l'amour* de Gilles Ségal sur la relation d'amour d'un père et de son fils en route pour un camp d'extermination.

- A l'instar de la saison passée, des parcours de spectateurs seront mis en place avec le Collège Kervihan. A la demande de l'équipe pédagogique du collège, ils seront déterminés au cours de la première semaine du mois de juillet.
- Le Lycée Bréhoulou proposera à certains de ses élèves un parcours autour des quatre pièces de théâtre contemporain de la saison. Les bac pro agri et aqua participeront par ailleurs à des ateliers d'écriture et de pratique théâtrale avec le metteur en scène et comédien Pierre-Yves Chapalain (trente heures d'intervention). D'autres élèves réaliseront un parcours cirque qui sera prolongé en EPS.
- Enfin, les établissements du premier degré se verront, comme chaque saison, proposer un spectacle correspondant à chaque cycle d'élèves : *The Wackids*, qui revisite les standards du rock, adapté au jeune public, pour les élèves de cycle 1, *Le Carnaval Jazz des Animaux* pour les cycles 2 et *Je n'ai pas peur* pour les cycles 3.

2. Programmation artistique estivale

Sous le vocable « *le bel été* » inauguré l'an passé, la ville reconduit cet été 2015 sa proposition d'une semaine type comprenant 3 spectacles, l'un dédié au jeune public à Cap-Coz, le second consacré à la musique de chambre à Beg-Meil et le troisième voué aux arts du récit à Kerbader, sur une période qui s'étendra de la deuxième semaine de juillet à la troisième semaine d'août, soit un total de 21 spectacles.

Deux innovations cette année :

- l'intégration à cette semaine-type des rendez-vous d'initiation à la danse bretonne proposés chaque lundi par le Cercle celtique de Fouesnant, en centre-ville dans l'enceinte de l'Ecole de Kerourgué,
- une proposition de restauration sur place pour les spectacles situés à Cap-Coz et Kerbader.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité (trois abstentions : Mohamed RIHANI, Manuela MALANDAIN et Christophe CLEMENT) :

- ↳ prend acte du bilan de la saison 2014 / 2015 de l'Archipel et des perspectives pour la saison 2015 / 2016 ;
- ↳ décide de maintenir les tarifs applicables au service spectacles de l'Archipel tels que votés lors de la séance du 8 juillet 2014 ; ainsi que la fixation d'un tarif unique et exceptionnel de 29 € pour le concert d'Arthur H et 37 € pour le spectacle d'IT Dansa ;

↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment à réaliser les démarches nécessaires avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne dans le cadre du dispositif « scène de territoire » et le cas échéant, avec le Conseil régional de Bretagne et le Conseil départemental du Finistère ; ainsi qu'à solliciter les aides financières auxquelles les actions menées peuvent prétendre.

3.2. La médiathèque : bilan de l'activité sur la saison 2014/2015 et perspectives pour la saison 2015/2016

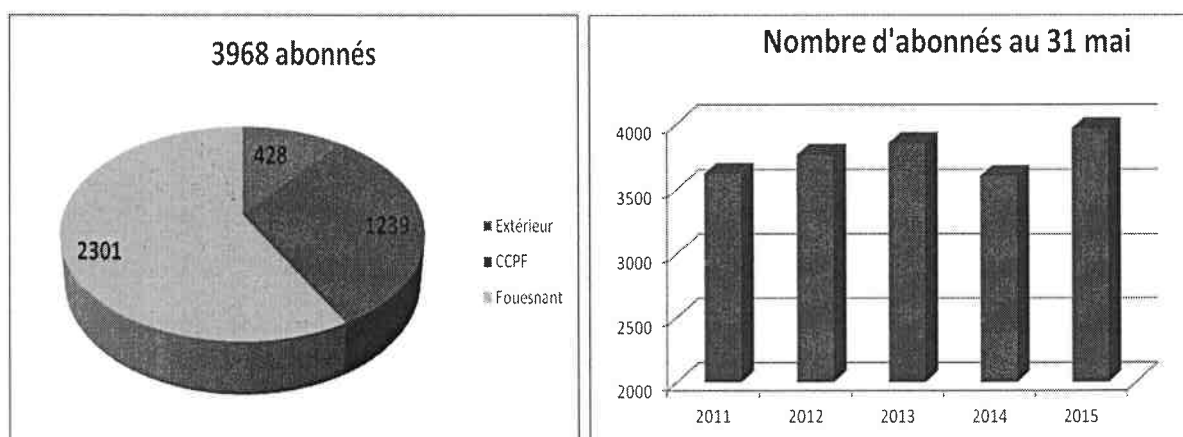
Très utilisée par la population, la médiathèque évolue sans cesse pour accompagner les besoins et les habitudes des usagers, notamment en développant son offre numérique ; elle recherche de nouveaux partenariats afin d'élargir encore sa fréquentation. Après une année de baisse, le nombre d'abonnés et la fréquentation repartent à la hausse.

A. Le fonctionnement

1. Les activités de base

1.1. Les usagers

Sur la saison, la médiathèque compte 3 968 abonnés. 58 % sont Fouesnantais, 31 % proviennent des autres communes de la CCPPF. Ce chiffre est en augmentation. Le nombre d'abonnés fouesnantais représente 25,1 % de la population fouesnantaise alors que la moyenne nationale est à 17 %.



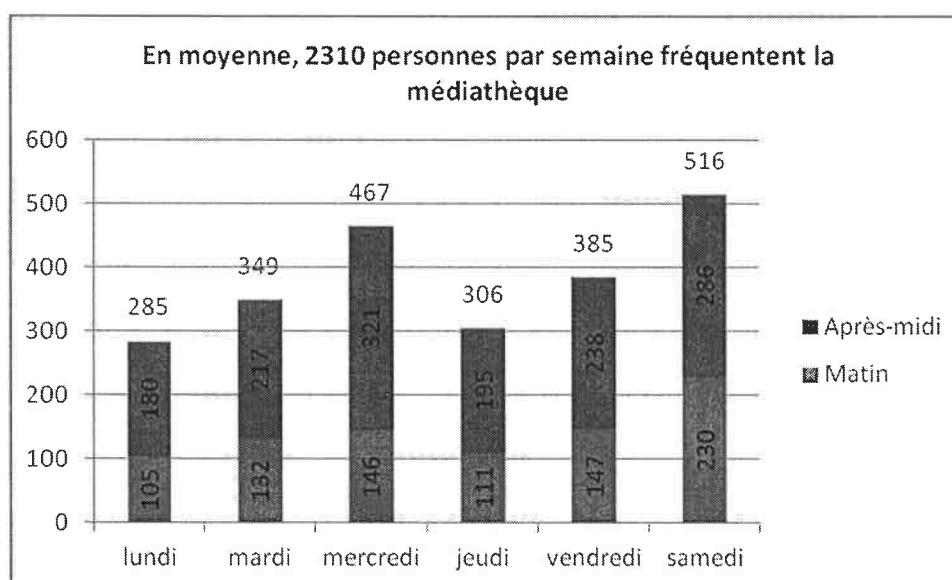
La nouvelle formule d'abonnement famille mise en place à compter de juillet 2014 connaît un grand succès puisqu'elle a séduit déjà 206 familles.

1.2. La fréquentation

Depuis septembre 2014, le nombre de personnes entrant dans le lieu est comptabilisé.

Le chiffre de la fréquentation est aujourd'hui le critère clé d'une médiathèque. Il est bien plus révélateur que le nombre d'inscrits surtout dans une structure ouverte largement. En effet, il n'est pas nécessaire d'être inscrit à la médiathèque pour bénéficier de ses services. On ne s'y rend pas seulement pour emprunter des documents mais aussi pour lire, écouter de la musique, jouer aux jeux vidéo (850 personnes sur la saison), travailler sur place, participer à des animations ou encore passer du temps, rencontrer du monde... Depuis plusieurs années, on constate en France une baisse du nombre des inscrits mais une augmentation de la fréquentation des bibliothèques. Cette donnée sert également à ajuster au mieux les besoins en personnel pour chaque plage d'ouverture.

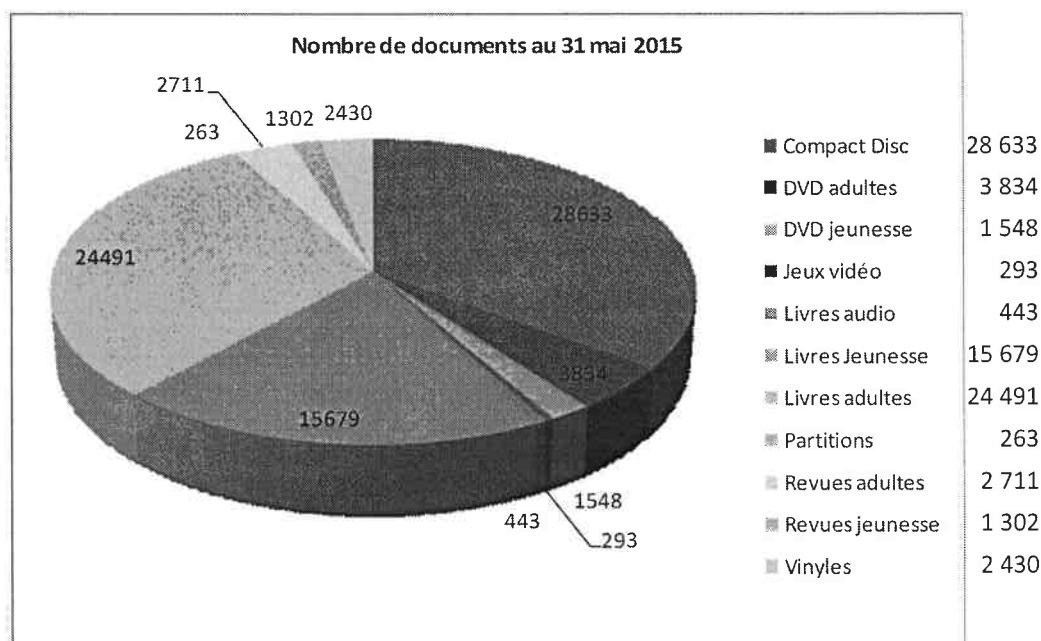
Sur la saison 2014-2015, 113 795 personnes ont fréquenté la médiathèque (9 500 personnes en moyenne par mois avec des pics de fréquentation en septembre et octobre).



La médiathèque est ouverte 6 jours sur 7, 30 heures par semaine. L'amplitude et la régularité des horaires d'ouverture (10 h 00 – 12 h 00 et 15 h 00 – 18 h 00) sont de grands facteurs d'attractivité et de fidélisation du public. Malgré tout, la très forte fréquentation du mercredi après-midi ne permet pas aux agents de répondre de manière satisfaisante aux besoins des usagers. Les mardis et jeudis matins sont les créneaux utilisés par les écoles.

1.3. Les documents

Le budget d'acquisition s'élève pour l'année 2015 à 85 500 euros. 81 627 documents sont mis à disposition sur des supports variés auxquels il faut ajouter 79 abonnements à des revues ou des journaux.



1.4. Les prêts

En 2014-2015, 162 528 documents ont été empruntés contre 170 154 la saison précédente. Le prêt est donc en baisse (- 4,7%) mais reste très largement au-dessus de la moyenne nationale (52 500 prêts en 2012 pour les bibliothèques situées sur des communes de 5 000 à 20 000 habitants). En moyenne, 14 000 documents sont prêtés chaque mois.

Les baisses les plus importantes affectent les CD (- 3 454 prêts) et les DVD (- 2 545 prêts). Elles s'expliquent par les nouveaux usages de la population qui basculent sur des supports numériques.

Le prêt des livres s'est stabilisé après avoir connu une importante baisse en 2013-2014 grâce à une meilleure mise en valeur des documents et l'arrivée de nouveaux abonnés. On constate une augmentation du prêt des revues adultes après que celles-ci aient fait l'objet d'un large remaniement des titres proposés. Enfin, les jeux vidéo connaissent un grand succès puisqu'ils atteignent 1 795 prêts pour cette première saison complète.

A ces documents s'ajoutent les ressources numériques de la Bibliothèque départementale mises gratuitement à disposition des usagers qui en font la demande (presse en ligne, outils d'autoformation, livres numériques, jeux éducatifs, ressources musicales et ressources patrimoniales). Depuis janvier, un accès gratuit à la base Dastum est aussi proposé. Celle-ci permet d'accéder au collectage de l'association du même nom qui s'intéresse au patrimoine oral de la Bretagne.

2. Les activités spécifiques

2.1. La formation des usagers

Le nombre de personnes bénéficiant d'un accès aux ressources numériques citées plus haut a augmenté de 171 % passant de 152 à 412 personnes au 31 mai 2015. Afin d'optimiser leur utilisation, il est apparu opportun de proposer des formations au public (une heure par mois). Une soirée a également été organisée, conjointement avec le Conservatoire, le Bagad Bro Foen et Dastum pour présenter la ressource numérique Dastum. Elle a réuni 32 personnes. Enfin, M. Georges Roque a donné une conférence sur la sécurité des données sur Internet, réunissant 33 personnes. Il proposera lors de la saison 2015-2016 un cycle de conférences sur le même sujet.

2.2. Les services à distance

La médiathèque propose son catalogue en ligne. Il permet aux usagers de préparer leur venue à la médiathèque et de réserver les documents empruntés par d'autres. Plus de 6 000 réservations sont faites par an, dont un tiers par les usagers eux-mêmes depuis chez eux.

2.3. Les suggestions des usagers

Les usagers peuvent demander l'achat de documents qui les intéressent. Ce service est souvent utilisé. Une réponse est apportée à chaque usager, le plus souvent positive.

2.4. La communication

L'ouverture de la page Facebook et du compte Twitter a permis une communication moins formelle avec le public. Au 31 mai 2015, 268 personnes suivent la page Facebook ; 32 personnes suivent Twitter. Une chaîne YouTube a également été créée et deux vidéos ont ainsi annoncé la thématique « Noir c'est noir » (plus de 300 vues chacune).

B. Les animations et les projets réalisés pendant la saison

Les animations ont pour objectif de valoriser les documents et d'élargir le champ culturel des usagers. Le projet global d'animation, de même que les grands événements, sont conçus de façon à toucher chaque tranche d'âge et à utiliser tous les types de documents.

1. Les prix littéraires

Le Prix de l'Encre d'or a été créé par la médiathèque en 2008. Chaque année, les CM1 et les CM2 sont invités à lire 5 livres choisis par les enseignants, les bibliothécaires et une libraire. L'auteur lauréat vient rencontrer les 9 classes participantes. En juin 2015, il s'agissait de Séverine Vidal.

Le Prix Cezam est un prix littéraire national organisé par le réseau des comités d'entreprise Cezam depuis plusieurs années et relayé par quelques bibliothèques. Pour la première fois, la médiathèque y participe et invite ses abonnés à lire la sélection d'oeuvres concourant pour ce prix. Le succès est là puisque ces romans sont largement empruntés.

2. L'accueil des scolaires

Toutes les actions en direction des scolaires ont pour objectif de donner envie aux enfants de fréquenter le lieu, de s'en nourrir pour enrichir leur culture générale, s'amuser, se divertir et se construire en tant que futur citoyen (avoir une opinion, affirmer ses choix...).

2.1. Les écoles maternelles et primaires

L'accueil de classe en maternelle et en primaire, regroupe plusieurs activités : la découverte de la structure, la lecture d'albums, l'emprunt de documents, le prêt de valises thématiques et pédagogiques. La médiathèque accompagne également les enseignants dans leurs recherches documentaires. Cette saison, 48 accueils d'une heure ont concerné 20 classes différentes (environ 500 élèves).

Des accueils spécifiques ont parfois lieu lors d'événements : rencontres avec le lauréat de l'Encre d'or (9 classes) et animations autour du Printemps des poètes (10 classes, environ 250 enfants).

Durant cette saison, toutes les écoles sont venues à la médiathèque, excepté l'école La Garenne qui vient cependant sur ses temps de TAP sans animation de la part du personnel de la structure. La médiathèque a également accueilli 2 classes de l'école de Clohars-Fouesnant.

2.2. Les collèges

La médiathèque a travaillé principalement avec les 6^{èmes} en proposant des ateliers philo et jeux vidéo. 4 classes du collège Saint-Joseph ont suivi chacune deux séances de 2 heures au cours de l'année (environ 108 élèves). 2 classes de 6^{èmes} (54 élèves) ont pu rencontrer Hubert Ben Kemoun, invité par la Bibliothèque départementale et la médiathèque. A l'invitation du CDI (Centre de Documentation et d'Information), un agent a rencontré 17 élèves intéressés par les métiers du numérique. Enfin, un professeur a sollicité l'équipe pour qu'elle présente à 20 adolescents les métiers et les parcours respectifs de 4 professionnels.

2.3. Le lycée de Bréhoulou

Avec le lycée de Bréhoulou, des échanges ont également lieu : une animation de la médiathèque pour la Fête de la pomme dans l'auditorium du lycée, une communication commune pour le mois du film documentaire et la venue de deux auteurs autour du thème de la dictature (85 personnes pour cette dernière animation).

En conclusion, la fréquentation des scolaires est en progression, notamment pour les écoles élémentaires : 58 accueils contre 47 la saison précédente. Les changements de rythmes scolaires bouleversent cependant les habitudes précédentes et les créneaux de l'après-midi sont rarement demandés. On ne retrouve donc pas le nombre d'accueils de classes que l'on connaissait avant la mise en œuvre des TAP (106 accueils sur la saison 2012-2013).

3. Les actions pour les 0-3 ans

Plusieurs actions sont proposées aux 0-3 ans pour développer leur imaginaire en les mettant au contact des livres et de la musique, en privilégiant des supports de qualité et en créant une relation de confiance entre l'accompagnant, l'enfant et l'animateur.

- les « bébés-lecteurs » qui ont lieu deux fois par mois ;
- les « bébés-musiciens » sont réunis une fois par mois et animés par un conteur-percussionniste ;
- depuis septembre dernier, suite à une rencontre avec les assistantes maternelles, « le coin des nounous » a été mis en place.

4. Les séances de jeux

Une séance de jeu vidéo est organisée à chaque vacance scolaire, avec succès et réunit petit à petit plusieurs générations. Des rencontres thématiques sont également proposées (jeux rétro à la Toussaint - 45 personnes, ou jeux de société proposés par le service jeunesse en février et en avril - 180 personnes au total).

Un partenariat a été créé avec le festival « Finist'aire de jeux ». Les animateurs de l'association sont intervenus en février pour une soirée jeux de société (environ 60 personnes) et pendant le festival, en avril, une rencontre avec des auteurs et éditeurs de jeux de société a eu lieu à la médiathèque.

La médiathèque a également proposé une « murder party » et un « quizz noir » dans le cadre de la thématique « Noir c'est noir ».

5. La venue d'auteurs

La médiathèque a accueilli 15 auteurs cette saison (Yann Queffelec, Anne Bolloré, Denis Langlois...). 3 d'entre eux pour des séances de dédicaces, les autres dans le cadre de rencontres et de projets plus larges. C'est, à chaque fois, l'occasion de mettre en valeur les œuvres de ces auteurs, de faire découvrir à la population de nouveaux univers.

6. Les résonances

La médiathèque s'associe au service spectacles pour proposer les 24 résonances du mardi soir. L'objectif de ces rencontres, animées par des universitaires ou des artistes sous forme de conférence, de café-débat et de lecture, est de réfléchir et se questionner.

Elles remportent un franc succès : 30 à 180 personnes accueillies à chaque séance, 1 183 au total. L'Archipel remplit ainsi véritablement sa fonction sociale, permettant aux usagers de se retrouver pour échanger et confronter leurs idées.

7. La participation à des événements nationaux et locaux

La médiathèque a participé à des événements nationaux : la fête de la musique (en s'associant au Conservatoire), les journées du patrimoine (en appui au service communication), le mois du film documentaire (avec Daoulagad Breizh, les bibliothèques de la CCPF et le lycée de Bréhoulou) et le printemps des poètes.

Sur le plan local, la médiathèque s'associe tous les ans à la Fête de la pomme et s'est jointe cette année à la programmation de la quinzaine commerciale à Noël en proposant des rendez-vous sur les sites de la manifestation.

8. La création de temps forts par la médiathèque

La quinzaine japonaise

Lors des vacances de la Toussaint, le public a pu découvrir la culture japonaise à travers différents ateliers et rencontres animés par des passionnés ou des professionnels, souvent japonais. Les 18 ateliers ont réuni 395 personnes. Le nombre de séances aurait pu être doublé au vu des demandes qui n'ont pu être satisfaites.

Le public s'est montré très enthousiaste et en parle encore. Ce projet a attiré un public non adhérent à la médiathèque. Les documents mis en valeur ont été empruntés massivement. Un point négatif réside dans le faible relais de la presse sur cette opération.

Le mois Noir c'est noir

Deuxième temps fort de la saison pour la médiathèque, cet événement comprenait 24 propositions, une scénographie et des éléments de communication originaux (films sur Youtube) dans le but de montrer la diversité de la culture polar, considérée souvent comme un sous-genre. Cet événement a rempli plusieurs objectifs : mettre en valeur les différents fonds de la médiathèque au point que certains rayonnages se sont retrouvés presque vides et attirer un public qui ne fréquente pas la médiathèque en proposant des animations populaires (la murder party, le quizz noir) mais aussi des passionnés (conférence archéologique et affaire Sez nec). 449 personnes ont assisté à ces animations perçues comme inventives et originales par le public.

9. Les publics spécifiques

En 2014-2015, la médiathèque a accentué son action envers les publics spécifiques grâce à de nouveaux partenariats : le public âgé avec les Ehpad de Fouesnant et Pleuven, le public handicapé à travers les actions menées en direction de l'IME de Concarneau et du Penty, les jeunes éloignés de la société avec la mission locale.

Bilan de l'activité de médiation : 276 propositions auxquelles 3 632 personnes ont assisté. 146 animations tout public, 23 actions en direction des publics spécifiques, 70 rendez-vous avec les établissements scolaires (écoles, collège, lycée), 37 animations en direction de la petite enfance.

C. Les axes de développement

1. Développer les partenariats pour élargir le cercle des usagers

1.1. Rendre plus accessibles les actions de médiation aux malentendants

Plusieurs personnes qui assistent aux animations de la médiathèque, notamment les Résonances, ont des difficultés auditives. Pour la saison 2015-2016, l'équipe sonoriserait d'avantage d'animations et proposera une boucle magnétique mobile prêtée par l'association Sourdine.

1.2. Pérenniser les partenariats existants et en développer de nouveaux

Après une première rencontre avec les jeunes de la mission locale, il sera proposé lors de la prochaine saison, des visites de la médiathèque et des packs découverte pour tester gratuitement pendant un mois l'emprunt en médiathèque. Une meilleure diffusion des animations proposées par l'Archipel auprès de ce public sera mise en place avec un relais de la mission locale.

La médiathèque pérenniserait et accentuerait les partenariats existants notamment avec les Ehpad, l'IME de Concarneau, le Penty, les bibliothèques des environs et les établissements scolaires.

La médiathèque continuera de proposer des actions en dehors de l'Archipel afin d'aller à la rencontre des personnes qui ne la fréquentent pas. Pour cela, elle recherchera de nouveaux partenariats avec les associations de la commune, les commerçants, les entreprises mais aussi les autres services communaux.

2. Améliorer les services de la médiathèque

2.1. Augmentation des horaires d'ouverture et fermeture annuelle

La fréquentation intense du mercredi de 15 à 18 heures ne permet pas de répondre de façon satisfaisante aux besoins de la population. Il serait donc souhaitable d'ouvrir en continu le mercredi afin d'étaler la fréquentation du public sur l'après-midi et d'être en cohérence avec l'ouverture en continu du Conservatoire. La médiathèque resterait ouverte de 10 à 12 heures et de 15 à 18 heures les autres jours de la semaine et le mercredi de 10 à 18 heures. Ceci n'impliquera pas d'augmentation du temps de travail du personnel.

L'équipe a, par ailleurs, besoin d'une semaine de fermeture annuelle afin de procéder à l'inventaire des collections, de réorganiser les rayonnages et de préparer les ventes de documents lorsqu'il y en a.

2.2. Evolution du panier d'emprunts

Les usagers de la médiathèque ont des besoins différents. Beaucoup n'empruntent qu'un ou deux types de documents. Ils sont alors limités dans leurs emprunts par les quotas de prêt définis pour chaque type de document. Afin de faciliter leurs emprunts et d'augmenter le nombre de documents empruntables, il est proposé de modifier les règles d'emprunt comme suit :

- 15 documents qui peuvent être indifféremment des CD, des vinyles, des livres, des livres-audio ou des revues,
- 3 DVD,
- 1 jeu vidéo,
- 1 liseuse.

2.3. Désherbage et vente de documents

La médiathèque retire régulièrement de ses rayons des documents qui ne sont plus empruntés, abîmés ou obsolètes. Ils sont mis en réserve mais sont toujours disponibles pour le public. La réserve est actuellement saturée. Il est par conséquent souhaitable de retirer définitivement ces documents des collections et organiser une vente de documents les vendredi 2 et samedi 3 octobre prochains. Au total, environ 6 000 documents seraient proposés à la vente aux tarifs suivants :

- 1 euro chaque CD, DVD ou livre,
- 1 euro pour deux revues,
- 5 euros chaque vinyle ou plus selon la valeur estimée par les collectionneurs.

Les documents qui n'auront pas été vendus à l'issue de ces deux jours pourraient être offerts à des associations ou détruits s'ils ne trouvent pas preneurs.

2.4. La vente de sacs en tissu

La médiathèque offrait jusqu'à présent un sac en tissu à chaque nouvel abonné. Ainsi près de 900 sacs sont distribués chaque année.

Il est proposé de mettre désormais ces sacs en vente au prix de 3 euros (valeur d'achat : 4 euros) ceci dans le cadre de la maîtrise des dépenses publiques.

2.5. Accompagner le développement du numérique : tablettes et liseuses

En septembre 2015, trois tablettes seront achetées par la médiathèque. Elles permettront la consultation sur place. Elles renforceront les deux postes informatiques pour l'accès à l'information numérique tout en apportant de nouvelles offres de contenu grâce à des applications choisies par l'équipe. Elles serviront également pendant les animations.

En janvier 2016, des liseuses seront achetées. Elles pourraient être prêtées au public et proposeront, dans un premier temps, du contenu libre de droits, notamment des livres tombés dans le domaine public.

2.6. Evolution des tarifs

Les tarifs actuellement en vigueur ont été adoptés par le Conseil municipal du 8 juillet 2014. Dans un souci de contenir la part de l'activité médiathèque dans le budget communal, il est proposé de faire évoluer les tarifs comme suit :

Formule d'abonnement	Tarifs	
Individuel au mois	7,50 €	pour tous
Individuel à l'année	7,50 €	pour les moins de 12 ans
	17,50 €	pour les 12/17 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les allocataires du RSA, les personnes handicapées
	28,00 €	pour les plus de 18 ans
Familial	47,00 €	

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité (trois abstentions : Mohamed RIHANI, Manuela MALANDAIN et Christophe CLEMENT) :

- ↪ prend acte du bilan de la saison 2014 / 2015 de la médiathèque et des perspectives pour la saison 2015 / 2016 ;
- ↪ décide de modifier les horaires d'ouverture de la médiathèque comme suit : lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 10 à 12 heures et de 15 à 18 heures, le mercredi en continu de 10 à 18 heures à partir du 31 août 2015 et d'autoriser la fermeture annuelle de la médiathèque la dernière semaine du mois d'août de chaque année ;
- ↪ décide de modifier les règles d'emprunt comme suit : 15 documents qui peuvent être indifféremment des CD, des vinyles, des livres, des livres-audio ou des revues, 3 DVD, 1 jeu vidéo et 1 liseuse ;
- ↪ décide de faire évoluer les tarifs comme suit :

Formule d'abonnement	Tarifs	
Individuel au mois	7,50 €	pour tous
Individuel à l'année	7,50 €	pour les moins de 12 ans
	17,50 €	pour les 12/17 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les allocataires du RSA, les personnes handicapées
	28,00 €	pour les plus de 18 ans
Familial	47,00 €	

- ↪ décide d'autoriser le retrait d'environ 6 000 documents des collections de la médiathèque, d'en autoriser la vente aux tarifs suivants : 1 euro chaque CD, DVD ou livre, 1 euro pour deux revues et 5 euros chaque vinyle ou plus selon la valeur estimée par les collectionneurs ;
- ↪ décide d'autoriser le don des documents non vendus à des associations ou à défaut leur destruction ;
- ↪ décide d'instaurer un nouveau tarif pour la vente des sacs en tissu de la médiathèque au prix de 3 euros l'unité ;
- ↪ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

3.3. Conservatoire de musique et de danse : bilan de l'année d'enseignement 2014/2015 et perspectives pour l'année 2015/2016

Le Conservatoire propose une offre d'enseignement global de la musique et de la danse qui associe l'apprentissage instrumental, vocal ou chorégraphique, la formation musicale et les pratiques collectives, en vue de permettre à l'élève de développer et d'acquérir une autonomie dans sa pratique. Des ateliers d'éveil et d'initiation à la musique et à la danse sont également proposés aux jeunes enfants, et une offre individualisée permet de répondre aux demandes plus spécifiques des grands adolescents et adultes.

1. Bilan de l'année 2014/2015

1.1 Origine géographique des élèves

La provenance géographique des élèves inscrits au Conservatoire traduit le rayonnement intercommunal de l'établissement, avec 93,4 % des élèves domiciliés dans la CCPF, dont 47,7 % à Fouesnant-les Glénan et 45,7 % dans les autres communes du Pays Fouesnantais. En pourcentages, la répartition géographique des élèves domiciliés au sein de la CCPF s'établit comme suit :

- Fouesnant-les Glénan	47,7 %
- Saint-Évarzec	9,7 %
- Pleuven	8,3 %
- Bénodet	7,9 %
- La Forêt-Fouesnant	7,9 %
- Clohars-Fouesnant	6,8 %
- Gouesnach	5,2 %

1.2 Effectifs et activités pédagogiques

Avec 481 élèves inscrits nominativement au Conservatoire - dont 21 élèves inscrits à deux disciplines - pour l'année 2014/2015, l'évolution des effectifs est de + 2,08 % par rapport à l'an dernier (471 élèves en effectif stabilisé).

La répartition des élèves par tranches d'âge fait apparaître que près de 62 % des inscrits ont entre 6 et 15 ans inclus ; soit des élèves majoritairement scolarisés en école primaire et en collège. La part des adultes (à partir de 26 ans) dans les effectifs s'élève à 17,6 % ; elle souligne la place non négligeable qui leur est réservée au sein du Conservatoire.

La répartition des élèves par cycle traduit la jeunesse du Conservatoire avec une grande majorité d'inscrits en 1^{er} cycle (251 élèves en discipline instrumentale ou chorégraphique en cycle 1, contre 45 élèves en cycle 2).

L'évolution des répartitions d'élèves dans les différentes disciplines instrumentales traduit une constante prédominance des effectifs en piano (105 élèves) et en guitare (42 élèves) ; il faut toutefois souligner une légère progression pour les autres instruments de l'orchestre symphonique et les instruments du département de musique traditionnelle. On notera également une augmentation assez significative du nombre d'élèves inscrits en danse (86 élèves pour cette année scolaire contre 76 l'an dernier).

Au sein des différentes filières, les effectifs se répartissent ainsi :

- Jardin des Arts / Initiation Musique / Initiation Danse 95 élèves
- Musique (instrument, chant) 249 élèves
- Danse 86 élèves
- Musiques actuelles amplifiées 58 élèves
- Musique traditionnelle 39 élèves

1.3 Résultats aux examens

A l'issue des examens de fin de 1^{er} cycle, les 11 élèves présentés en piano ont été admis en cycle 2 - dont un élève admis avec les félicitations du jury -, l'élève présentée en accordéon diatonique a également été admise en cycle 2, de même que l'élève présentée en guitare.

1.4 Personnel

Le recrutement de nouveaux professeurs (Chant choral, Danse classique, Guitare) pour cette année scolaire a permis d'accroître et de diversifier l'offre de cours. Le nombre d'heures hebdomadaires assurées par les professeurs s'élève à près de 253 pour 2014/2015.

Les effectifs s'élèvent à 2,33 emplois administratifs (1 directeur, 1 secrétaire et 1 comptable pour 1/3 de temps) et 22 enseignants. Parmi les enseignants, 8 occupent un poste à temps complet et 14 un poste à temps non complet, ce qui correspond à 12,65 équivalents temps plein. Au sein des enseignants, 2 sont titulaires et 20 sont contractuels.

1.5 Action culturelle

Les auditions organisées le mercredi à un nouvel horaire plus tardif (17 h 30) ont généré un public plus nombreux. La possibilité de se produire dans la salle des mariages de la Mairie a été extrêmement appréciée en raison de son acoustique très favorable. Les auditions ont concerné une ou plusieurs classes par prestation. Ce sont au total 12 auditions qui auront été présentées au public durant l'année 2014/2015.

Le Conservatoire a organisé un Concert de Noël, en l'église Saint-Guénolé de Beg-Meil, qui a réuni un public nombreux (environ 400 personnes) et a permis à près de 90 élèves inscrits dans l'établissement de se produire en public.

L'organisation d'un Fest-deiz, à Pleuven en salle Lannurien, a également constitué une réussite, avec plus de 150 personnes présentes. Les élèves du département « Musique traditionnelle » du Conservatoire de Quimper et des membres du Bagad de Fouesnant ont aussi été conviés à ce Fest-deiz.

Pour la Fête de la Musique, le 21 juin, des élèves du Conservatoire - encadrés par leur professeur - se sont produits au sein de l'Archipel de 12 h 30 à 19 h 30. Deux compagnies de danse (« Tamm Kreiz » de Plonéour-Lanvern et « De la Tête aux Pieds » de Lanester) ont été invitées à se joindre aux prestations de nos élèves des classes de danse. Le bilan de cette journée s'avère très positif tant en ce qui concerne la qualité et la diversité des prestations, que ce qui relève de la fréquentation du public.

Par le biais d'un professeur spécialisé (Dumiste), le Conservatoire intervient au sein des écoles de la CCPF dans le cadre des interventions musicales en milieu scolaire. Une nouvelle offre a été mise en œuvre à compter de cette année, avec des interventions semestrielles en plus de celles annuelles. Cette organisation par semestres a ainsi permis de répondre positivement à davantage de projets proposés par les écoles, et donc d'étendre le rayonnement artistique du Conservatoire auprès d'un nombre plus conséquent d'élèves.

Au total, ces interventions ont concerné 33 classes, soit un peu plus de 800 élèves répartis sur 8 écoles de la CCPF.

En relation avec le service spectacles de l'Archipel, des interventions ponctuelles de professeurs du Conservatoire autour de la programmation de « Pierre et le loup et le jazz » ont permis d'assurer une préparation pédagogique à ce concert auprès de plus de 200 élèves d'écoles primaires de Fouesnant, et 50 élèves collégiens fouesnantais.

Le Conservatoire a été également impliqué au sein d'écoles de la CCPF pour les TAP ; ces interventions ont concerné 4 écoles, pour un total de 7 heures hebdomadaires. Il convient de souligner la pleine réussite de la mise en place de nouvelles propositions TAP plus abouties consacrées à une initiation au trombone (« Coulissimo ») et à un éveil du corps au mouvement dansé. D'autre part, une action de formation auprès des agents territoriaux de la CCPF spécialisés dans le périscolaire a été organisée à Fouesnant en deux sessions sur trois journées et demie, et animée par un professeur spécialisé (Dumiste) du Conservatoire.

Dans le cadre des « Parcours Individualisés », le Conservatoire propose un atelier de pratique musicale à destination de personnes en situation de handicap ; cet atelier a concerné 17 élèves.

L'établissement a proposé 5 master class à ses élèves ; ces cours magistraux ont été essentiellement consacrés à la pratique de la danse. Deux répétitions publiques de ballets et une conférence autour de la voix de contre-ténor ont également été proposées aux élèves du Conservatoire.

Enfin, l'établissement a organisé deux journées « Portes ouvertes », les 10 et 13 juin 2015 afin de permettre aux usagers envisageant une future inscription de découvrir les instruments et leurs enseignants.

1.6 Contribution financière des collectivités

En raison de son rayonnement intercommunal, le Conservatoire perçoit de la CCPF une subvention fixée à hauteur de 20 % du coût total de fonctionnement de l'établissement, soit un montant estimé à 110 613 € pour l'année 2015.

Le Conseil départemental du Finistère alloue également à l'établissement une subvention d'un montant plafonné de 30 000 €.

Au titre de l'année 2015, le montant total des subventions et participations perçues par le Conservatoire est donc évalué à 140 613 €.

D'autre part, la CCPF octroie annuellement la somme de 15 000 € en financement des interventions du Conservatoire effectuées dans le cadre des TAP.

2. Perspectives pour l'année 2015/2016

2.1 Évolutions pédagogiques

Dans le but de répondre à une demande des usagers et d'étendre les propositions de sensibilisation à la musique vers les jeunes enfants, un atelier d'éveil musical pour les jeunes enfants de 2 et 3 ans pourrait être mis en place dès la prochaine rentrée scolaire. Il prendrait la forme d'un atelier collectif (9 enfants au maximum) proposé sur 30 minutes et animé par un professeur spécialisé du Conservatoire.

Afin de poursuivre l'enrichissement de l'offre actuelle des disciplines instrumentales enseignées, des cours de trombone seraient dispensés au sein de l'établissement à compter de la prochaine rentrée scolaire, à raison de 2 heures - au maximum - de cours hebdomadaires. Ces cours, assurés par un professeur de trombone, permettraient aux élèves désireux d'approfondir l'apprentissage de leur instrument, de poursuivre le travail initié dans le cadre des TAP à l'école Kerourgué de Fouesnant avec le projet « Coulissimo ».

Avec l'objectif de pouvoir accroître les capacités d'accueil d'élèves au sein des classes instrumentales tout en conservant une maîtrise des coûts ainsi générés, il est proposé de mettre en œuvre une nouvelle organisation du temps pédagogique en 1^{ère} année du cycle 1 ; serait ainsi instaurée une durée hebdomadaire de cours de 30 minutes avec deux élèves, qui se substituerait à la durée actuelle de 20 min pour un élève. Ce dispositif devrait, par ailleurs, permettre une nouvelle approche pédagogique plus riche.

L'arrêt des interventions d'un intervenant de l'École de cirque « Balles à fond » au sein de l'atelier « Jardin des Arts » s'impose pour des raisons pédagogiques de problème de synergie et de complémentarité avec les autres activités de musique et de danse proposées au sein de cet atelier.

2.2 Action culturelle

Les différentes actions menées en 2014/2015 seront reconduites (Concert de Noël, Festeiz, Fête de la Musique, etc.). Les auditions pluridisciplinaires seront encouragées et développées, afin de favoriser des projets communs transdisciplinaires.

Les interventions en milieu scolaire seront poursuivies ; le format temporel semestriel sera privilégié afin de répondre positivement à un nombre plus important de demandes des écoles, mais aussi pour prendre davantage en considération l'adéquation entre l'enseignement dispensé et le contenu pédagogique des projets.

Le Conservatoire propose de poursuivre ses interventions dans le cadre des TAP, mais sur un mode opératoire qu'il révisera à l'aune des expériences très positives acquises au titre des nouvelles propositions assurées cette année (Cf. 1.5.).

2.3 Communication

Une communication trimestrielle sur les concerts, auditions, master class et autres actions culturelles du Conservatoire sera assurée sur le site internet de l'Archipel parallèlement à un support papier en début des mois d'octobre, janvier et avril, afin d'assurer une meilleure visibilité des actions proposées.

2.4 Tarifs

La tarification applicable pour 2015-2016 est proposée en prenant en considération les évolutions suivantes amenées par un nouveau contexte budgétaire contraint :

- augmentation de 3,5 % pour les tarifs du « Jardin des Arts », de l'« Initiation Musique », de l'« Initiation Danse », du « Parcours Musique », du « Parcours 2 disciplines » et des pratiques collectives des « Parcours Individualisés » (excepté « Ensemble ou FM seule » et « Atelier vocal ») ;
- augmentation de 10 % pour le tarif « Parcours Danse » afin de le mettre plus en cohérence avec l'offre proposée ;
- augmentation du tarif des cours individuels (« Instrument seul » et « Instrument seul + FM adultes ») des « Parcours Individualisés » à concurrence des 2/3 du prix coûtant ;
- augmentation du tarif hors CCPF à concurrence des 3/4 du prix coûtant, afin de rendre plus perceptible la différence de tarification entre les résidents et les non-résidents de la CCPF ;
- application du tarif modulaire pour la catégorie « Ensemble ou FM seule » (en substitution de la tarification unique de 85,00 € pour les résidents de la CCPF) ;
- alignement des tarifs de l'« Atelier vocal » sur ceux du « Parcours Danse », dans un souci de plus grande équité (ce qui implique une diminution tarifaire de 3,6 % pour l'« Atelier vocal ») ;
- tarif de location d'instrument à l'année porté à 100,00 € (au lieu de 90,00 € précédemment).

Tranche de revenus	PARCOURS DÉCOUVERTE			PARCOURS MUSIQUE / DANSE		
	Éveil musical - Jardin des Arts	Initiation Musique	Initiation Danse	Parcours Musique	Parcours Danse	Parcours 2 disciplines
A	127,00 €	240,00 €	137,00 €	296,00 €	198,00 €	451,00 €
B	143,00 €	270,00 €	153,00 €	333,00 €	222,00 €	507,00 €
C	151,00 €	285,00 €	162,00 €	352,00 €	234,00 €	533,00 €
D	159,00 €	300,00 €	171,00 €	371,00 €	248,00 €	564,00 €
E	168,00 €	315,00 €	179,00 €	388,00 €	260,00 €	592,00 €
F	176,00 €	330,00 €	188,00 €	407,00 €	272,00 €	620,00 €
G	190,00 €	360,00 €	205,00 €	441,00 €	297,00 €	677,00 €
Hors CCPF	209,00 €	396,00 €	226,00 €	769,00 €	356,00 €	1 181,00 €

Tranche de revenus	PARCOURS INDIVIDUALISÉS					
	Instrument seul	Instrument + FM adultes *	Ensemble ou FM seule	Ensemble + soutien instrumental**	Atelier vocal	Danse hors cursus
A	431,00 €	431,00 €	96,00 €	216,00 €	198,00 €	212,00 €
B	485,00 €	485,00 €	108,00 €	243,00 €	222,00 €	238,00 €
C	512,00 €	512,00 €	114,00 €	256,00 €	234,00 €	252,00 €
D	539,00 €	539,00 €	120,00 €	270,00 €	248,00 €	265,00 €
E	566,00 €	566,00 €	126,00 €	284,00 €	260,00 €	277,00 €
F	593,00 €	593,00 €	132,00 €	297,00 €	272,00 €	291,00 €
G	647,00 €	647,00 €	144,00 €	324,00 €	297,00 €	318,00 €
Hors CCPF	769,00 €	769,00 €	173,00 €	389,00 €	356,00 €	382,00 €

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité (trois abstentions : Mohamed RIHANI, Manuela MALANDAIN, Christophe CLEMENT et deux votes contre : Vincent ESNAULT et Anne BUREL) :

- ↳ adopte les conclusions du rapport ci-dessus et notamment les points 2.1., et 2.4. ;
- ↳ prend acte du bilan de l'année 2014/2015 du Conservatoire de Musique et de Danse et des perspectives pour l'année 2015/2016 ;
- ↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment à réaliser les démarches nécessaires auprès du Conseil départemental du Finistère ; ainsi qu'à solliciter les aides financières auxquelles les actions menées peuvent prétendre.

3.4. Conservatoire de musique et de danse : projet de développement pour la période 2015-2020

Préambule

Le Conservatoire de Musique et de Danse de Fouesnant-les Glénan a été institué à compter du 1^{er} septembre 2012 par délibération du Conseil municipal du 1^{er} mars 2012. Il succède à une structure associative municipale dont l'offre n'était plus en adéquation avec l'évolution des besoins et les attentes du public. La création du Conservatoire de Musique et de Danse est née d'une volonté municipale de doter le territoire d'un établissement d'enseignement artistique ayant la vocation de dispenser un apprentissage globalisé de qualité et structuré de la musique et de la danse. L'augmentation très sensible (75 % d'inscriptions supplémentaires entre septembre 2011 - dernière rentrée de l'école associative - et septembre 2014) du nombre d'élèves inscrits depuis la création du Conservatoire vient pleinement corroborer la pertinence de cette démarche.

Le Conservatoire est un établissement d'enseignement artistique ayant pour mission de développer la pratique artistique amateur. Il propose, à travers le « Parcours Musique » et le « Parcours Danse », une offre d'enseignement global de la musique et de la danse qui associe l'apprentissage instrumental ou chorégraphique, la formation musicale et les pratiques collectives, en vue de permettre à l'élève de développer et d'acquérir une autonomie dans sa pratique artistique. Un éveil et une initiation à la musique et à la danse sont également proposés aux jeunes enfants par le biais du « Parcours Découverte ». Enfin, l'offre du « Parcours Individualisé » permet de répondre aux demandes plus spécifiques.

Situé au sein du territoire de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais, le Conservatoire de Musique et de Danse de Fouesnant-les Glénan revendique un rayonnement intercommunal, et s'affirme comme un pôle ressource pour le Pays Fouesnantais.

Le développement actuel du Conservatoire implique d'opérer des choix qui se doivent d'être pertinents et efficaces, et ce particulièrement, dans un contexte actuel budgétaire contraint. Les propositions qui suivent se basent sur un diagnostic de l'environnement démographique et sociologique de l'établissement, ainsi que sur ses caractéristiques propres.

1. Mise en place d'une offre plus diversifiée des disciplines enseignées

L'enrichissement de l'offre existante des disciplines enseignées, ne peut qu'être positive et permettra de répondre encore mieux aux diverses attentes de la population ; le bénéfice en serait particulièrement avantageux dans le cadre des pratiques collectives instrumentales où l'absence de certains instruments s'avère actuellement préjudiciable. Le coût engendré par la diversification des disciplines instrumentales enseignées peut être contenu par le fait qu'il s'agit d'instruments assez peu pratiqués par les élèves (alto, contrebasse, hautbois, basson, cor, trombone, tuba) et que la possibilité d'avoir recours pour leur apprentissage à des professeurs du CRD (Conservatoire à rayonnement départemental) de Quimper ouvre la potentialité de faire se déplacer ces enseignants au Conservatoire de Fouesnant pour des temps hebdomadaires très réduits. Cette possibilité est, de plus, garante d'une qualification de haut niveau des enseignants.

Afin d'amener de nouveaux élèves vers l'apprentissage de ces instruments peu pratiqués - essentiellement par méconnaissance -, il est nécessaire de mettre en place des actions de sensibilisation instrumentale qui peuvent prendre la forme d'interventions dans les écoles primaires de la CCPF, de stages de découverte pendant les petites vacances scolaires ou encore de Temps d'Activités Périscolaires (TAP) consacrés à l'initiation à un ou plusieurs de ces instruments.

2. Ouverture d'une classe d'Art dramatique

La présence sur le territoire fouesnantais d'une offre associative proposant des cours de théâtre pour les enfants, les adolescents et les adultes traduit une potentialité qui pourrait être satisfaite par le Conservatoire de Fouesnant avec beaucoup de profit pour ses usagers. D'autant plus que l'offre actuelle ne recouvre qu'une seule esthétique et qu'il serait donc très pertinent de pouvoir proposer une ouverture pédagogique vers l'ensemble des différents champs d'expression du théâtre. Outre, qu'en proposant la musique, la danse et l'art dramatique, Fouesnant-les Glénan serait la seule ville, avec Brest, à proposer une telle offre dans le département du Finistère au sein d'un conservatoire, l'ouverture d'une classe d'Art dramatique s'inscrirait dans une parfaite transversalité et complémentarité avec les disciplines déjà proposées. De plus, la synergie avec la programmation théâtrale de l'Archipel serait des plus pertinentes et efficaces. Le recours à un équipement déjà existant au sein de l'Archipel permettrait le bon déroulement des cours, sans engendrer d'investissements supplémentaires dans des aménagements de locaux ; ainsi, la salle de création et - ponctuellement - la salle de spectacles pourraient être judicieusement mises à profit.

S'agissant de cours collectifs, le coût s'avère notablement moindre que pour des cours individuels, et l'offre n'implique pas le recrutement d'un professeur à temps plein, mais peut se limiter - dans un premier temps, et en fonction du nombre d'élèves - à quelques heures hebdomadaires. De plus, le Conseil départemental du Finistère alloue une subvention dans le cadre du soutien au poste d'enseignant en Art dramatique qui peut s'élever jusqu'à 20 % du coût du poste de professeur, avec un plafond de 8 000 € par établissement et par an. Le reste à charge pour la collectivité devrait donc être relativement réduit (1 500 € par an estimés pour 3 heures de cours hebdomadaires).

3. Création d'un atelier d'éveil sensoriel à la musique

Cet atelier qui s'adresserait aux jeunes enfants âgés de 2 ou 3 ans, compléterait très judicieusement l'offre du « Parcours Découverte » envers les plus jeunes, en même temps qu'il répondrait à une attente exprimée par plusieurs parents. La présence au sein de l'établissement d'un professeur disposant de la formation pour animer ce type d'atelier est une opportunité qui ne fait qu'accroître la pertinence de cette proposition. Le contenu pédagogique comprendrait la sensibilisation au son musical, la découverte des instruments de musique et de la voix, la découverte et la sensibilisation aux grandes œuvres du patrimoine musical, l'expérimentation du lien entre le geste et le son et la prise de conscience du corps à travers la musique. La durée de 30 minutes et l'organisation en cours collectif (9 élèves par séance) n'impliqueraient pas de coût supplémentaire pour le Conservatoire puisque cet atelier s'autofinancerait intégralement par le paiement des droits de scolarité.

4. Mise en œuvre d'une pédagogie par projet

Il s'agit d'accroître la transversalité entre les disciplines et la mobilisation des élèves sur des actions, des projets pédagogiques significatifs et délimités dans le temps. Ainsi, par exemple, la constitution d'un orchestre d'élèves en vue de concerts ou d'auditions (concert de Noël, concert de fin d'année scolaire, etc.). Ce type de pédagogie par projet présente les avantages conjugués d'une certaine souplesse de mise en œuvre, d'une mobilisation plus efficace des élèves et d'une réduction des coûts par rapport à une action qui se déroulerait sur l'année scolaire entière.

5. Mise en œuvre d'une nouvelle organisation du temps pédagogique en 1C1 Musique

La première année du premier cycle du « Parcours Musique » comprend actuellement 20 minutes de cours individuel hebdomadaire avec le professeur de la discipline instrumentale choisie par l'élève. Cette première année est essentiellement consacrée à l'acquisition des notions de base se rapportant à l'apprentissage de l'instrument. Il semble donc intéressant et pertinent de proposer que ce cours accueille désormais simultanément deux élèves sur un temps imparti de 30 minutes. Les bénéfices attendus sont les suivants :

- une certaine émulation et une observation réciproque entre les élèves du même cours ;
- une efficacité didactique plus grande au profit de l'apprenant du fait de la présence de deux élèves qui sollicitent l'enseignant sur des notions pédagogiques qui peuvent être différentes et complémentaires ;
- la possibilité de faire travailler les élèves en duo (ou en trio avec le professeur) et développer ainsi l'écoute réciproque dès le début de l'apprentissage instrumental ;
- une perspective pédagogique plus enrichissante et diversifiée pour le professeur qui se trouve ainsi moins en situation de devoir répéter les mêmes enseignements de base relatifs à l'apprentissage de son instrument ;
- une diminution du coût par élève à la charge du Conservatoire ; laquelle en se basant sur les données chiffrées actuelles, correspond à un gain de 8 heures hebdomadaires, soit 272 heures annuelles pour 34 semaines de cours ;
- une capacité accrue pour le Conservatoire d'accueillir un nombre plus important d'élèves, en particulier dans le cadre du développement de l'offre des disciplines enseignées.

6. Mise en place d'un « 3^{ème} cycle amateur »

Le « 3^{ème} cycle amateur » s'inscrit dans le prolongement du 2^{ème} cycle actuellement proposé au sein du Conservatoire, et permettrait aux élèves qui le souhaitent de valider leurs acquis à l'issue de leur formation musicale ou chorégraphique par un CEM (Certificat d'Études Musicales) ou un CEC (Certificat d'Études Chorégraphiques). Le nombre d'élèves concernés devrait être très faible et donc n'occasionner qu'un besoin très limité en heures supplémentaires d'enseignement.

La mise en place d'un « 3^{ème} cycle d'orientation professionnelle initiale » sanctionné par le DEM (Diplôme d'Études Musicales) ou le DEC (Diplôme d'Études Chorégraphiques) ne semble en revanche actuellement pas pertinent au sein du Conservatoire de Fouesnant, et ce, en particulier, pour les raisons suivantes :

- nombre d'élèves concernés extrêmement réduit du fait de la poursuite d'études supérieures pour les élèves potentiels dans des villes universitaires éloignées de Fouesnant (Brest, Rennes, Nantes, etc.) et disposant de conservatoires à rayonnement régional offrant le 3^{ème} cycle d'orientation professionnelle initiale ;
- proximité avec Quimper, dont le Conservatoire à rayonnement départemental offre ce 3^{ème} cycle d'orientation professionnelle initiale ;
- nécessité d'un volume annuel d'heures d'enseignement plus important que pour la préparation du CEM ou du CEC ;

- nécessité d'avoir au sein de l'équipe enseignante, des professeurs titulaires du CA (Certificat d'aptitudes) -impliquant un cadre d'emploi de PEA (professeur d'enseignement artistique)- pour la délivrance du DEM ou du DEC ;
- nécessité que le conservatoire soit classé par l'État « à rayonnement départemental », ou « à rayonnement régional » pour pouvoir délivrer le DEM ou le DEC. A défaut, la mise en œuvre de conventions avec des CRD (Conservatoires à rayonnement départemental) ou des CRR (Conservatoires à rayonnement régional) peut être cependant éventuellement envisagée.

Ces trois dernières obligations impliqueraient une augmentation notable des coûts dans le budget de fonctionnement du Conservatoire de Fouesnant, pour un nombre d'élèves potentiels très faible, ce qui, au regard du contexte budgétaire actuel, n'est pas envisageable et ne correspond pas à la vocation de l'établissement.

7. Affirmation de la dimension d'action culturelle

La mission d'acteur culturel au sein du territoire fouesnantais dévolue au Conservatoire doit être affirmée et comprise comme faisant partie intégrante de l'activité d'enseignement. Une telle mission - ainsi qu'elle est rappelée dans le Schéma national d'orientation pédagogique de musique d'avril 2008 - outre le fait qu'elle contribue très favorablement à légitimer l'action de l'établissement auprès de la population et de la collectivité, doit donc s'inscrire dans une démarche pédagogique cohérente qui donne toute sa pertinence et son sens aux diverses actions mises en place.

Ainsi, chaque élève doit être amené à participer - au minimum une fois dans l'année - à une audition publique ; des concerts ou prestations publiques d'élèves doivent également être organisés durant l'année scolaire. Au sein de ces différentes actions, la transversalité doit être favorisée, et les auditions interdisciplinaires encouragées afin de donner aux élèves et auditeurs la possibilité d'appréhender la musique ou la danse dans une dimension artistique élargie.

8. Mise en place de concerts des professeurs

La participation des professeurs à des concerts dans le cadre d'une programmation annuelle du Conservatoire présenterait des avantages évidents parmi lesquels :

- la mise en valeur de la dimension artistique des professeurs ;
- une action de diffusion artistique envers les élèves du Conservatoire et des écoles, au moyen des répétitions publiques et des concerts ;
- le renforcement de l'image de marque du Conservatoire et, partant, de sa dimension d'acteur culturel au sein de la collectivité, au travers de la prestation de ses professeurs ;
- le renforcement du sentiment d'appartenance des professeurs au Conservatoire ;
- le renforcement du travail en commun.

Ces concerts pourraient idéalement être réalisés en formation réduite (duo, trio, etc.) avec un répertoire de musique de chambre. La fréquence peut être comprise entre 1 et 3 concerts durant l'année scolaire, et ce, pour un coût maîtrisé s'agissant de professeurs travaillant déjà au sein du Conservatoire.

9. Classement du Conservatoire par l'État

Le classement par l'État du Conservatoire de Fouesnant-les Glénan en « Conservatoire à rayonnement intercommunal » permettrait une reconnaissance qualitative identifiée de l'établissement.

Le Conservatoire de Fouesnant peut légitimement prétendre à ce classement puisqu'il satisfait aux critères tels que définis par l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

10. Développement de la synergie avec la programmation de l'Archipel

L'exceptionnelle opportunité pour le Conservatoire d'être implanté au sein d'un Pôle d'action culturelle disposant d'une salle de spectacles proposant une programmation artistique ambitieuse doit permettre de poursuivre et développer encore une synergie pédagogiquement très fructueuse pour les élèves - et les professeurs - du Conservatoire (concerts, master class, répétitions publiques, rencontres, etc.).

11. Arrêt de l'activité « Cirque » au sein du « Jardin des Arts »

La présence d'un intervenant de l'École de cirque « Balles à fond » depuis près de 3 ans aux côtés de deux intervenantes (une en musique, et une en danse) au sein du « Jardin des Arts » pose à ce jour - et de manière récurrente - le même problème de complémentarité et de synergie des activités proposées. A l'évidence, la présence de l'activité circassienne ne trouve pas sa place au sein des deux autres disciplines et s'avère redondante par rapport à la musique et à la danse. A l'exemple de ce qui est pratiqué dans plusieurs conservatoires régionaux (comme ceux de Brest, Nantes et Lyon), il semble plus cohérent - et donc plus pertinent - d'un point de vue pédagogique d'associer les seules activités de musique et de danse - d'une parfaite complémentarité - dans le cadre d'un éveil artistique transdisciplinaire.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ adopte les orientations ci-avant du projet de développement du Conservatoire de Musique et de Danse pour la période 2015 / 2020 ;

↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

④ **SOLIDARITES**

⑤ **VIE ASSOCIATIVE LOCALE – COMMERCE**

Néant

⑥ CADRE DE VIE - TRAVAUX

6.1. Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz

Le Conseil Municipal,

Vu le décret 2007-606 du 25 avril 2007,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ fixe le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz, au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente,
- ↳ décide que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier,
- ↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

6.2. « Point passion plage » au Cap-Coz – renouvellement de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté du Préfet du Finistère du 19 août 2010 autorisant la commune de Fouesnant à occuper une parcelle du domaine public maritime d'une superficie de 73,75 m², sur la plage du Cap-Coz, afin d'y installer un bungalow destiné à accueillir le « point passion plage » du centre nautique de Fouesnant Cornouaille,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ sollicite le renouvellement à compter du 1^{er} juin 2015 de l'autorisation temporaire d'occupation du domaine public maritime, d'une superficie de 73,75 m² sur la plage du Cap-Coz, afin d'y installer un bungalow destiné à accueillir le « point passion plage » du centre nautique Fouesnant Cornouaille ;
- ↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

6.3 Chapelle Sainte-Anne – demande de subvention – réalisation d'un diagnostic

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ prend acte de la mission confiée au cabinet Lefèvre Architectes de Paris pour un montant de 17 285. 00 € HT (tranche ferme), consistant à la réalisation d'un diagnostic de la chapelle Sainte-Anne et de son retable majeur,
- ↳ sollicite, pour concourir à la réalisation de cette étude, l'aide financière de la DRAC, de la Région Bretagne, du Conseil départemental du Finistère et de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais,
- ↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision

6.4. Enquête publique pour la demande d'autorisation de la modification du mode de valorisation des digestats issus de l'unité de méthanisation située dans la ZA de Loge Begoarem à Bannalec

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté préfectoral du 7 mai 2015 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement concernant la demande de la société BIOGAZ DE BANNALEC portant sur l'extension du plan d'épandage des digestats issus de l'unité de méthanisation située dans la ZA de Loge Begoaren à Bannalec,

Vu le dossier soumis à l'enquête publique,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ émet un avis **défavorable** sur la demande de la société BIOGAZ DE BANNALEC pour l'extension du plan d'épandage des digestats issus de l'unité de méthanisation située dans la ZA de Loge Begoaren à Bannalec,

⑦ **URBANISME**

⑧ **EAU & ASSAINISSEMENT**

Néant

9 AFFAIRES GENERALES – PERSONNEL

9.1. Tableau des effectifs du personnel communal : création et suppression de postes

Le Conseil Municipal,

Vu les avis du Comité Technique du personnel communal, en sa séance du 29 juin 2015,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↪ décide d'apporter les modifications suivantes au tableau des effectifs du personnel communal, à effet du 30 juin 2015 :

Emplois permanents :

Création	Suppression
1 poste d'ingénieur principal à TC	1 poste d'ingénieur à TC
1 poste d'adjoint administratif de 2 ^{ème} classe à TC	1 poste d'adjoint administratif de 1 ^{ère} classe à TC
	1 poste d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à TC

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie correspondante dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier du diplôme correspondant au niveau requis pour se présenter au concours de la fonction publique ;

↪ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision ;

↪ prend acte de la composition du tableau des effectifs du personnel communal intégrant ces décisions.

9.2. Création d'emplois saisonniers pour la saison estivale 2015

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Maire à recruter, autant que de besoin, des agents non-titulaires pour faire face à un accroissement d'activité temporaire ou saisonnier dans les conditions fixées aux articles 3 1° et 3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.
- décide de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget de chaque année.

9.3. Instruction des autorisations du droit des sols – mise à disposition du service

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de convention,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité (trois abstentions : Mohamed RIHANI, Manuela MALANDAIN et Christophe CLEMENT) :

- ↳ approuve la convention à intervenir dans la perspective d'organiser l'instruction, à compter du 1^{er} juillet 2015, par le service urbanisme de la mairie de Fouesnant, des demandes d'autorisation du droit des sols par les communes de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais qui le souhaitent ;
- ↳ autorise le Maire à signer ce document, ainsi qu'à prendre les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

9.4. Conventions relatives à la surveillance du littoral pour la saison estivale 2015

Le Conseil Municipal,

Vu les conventions à intervenir avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Finistère et la Police Nationale, relative à l'organisation de la surveillance sur le littoral au cours de la saison estivale 2015,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ approuve le texte des conventions à intervenir relative au recrutement par le SDIS des sauveteurs saisonniers sapeurs-pompiers chargés de la surveillance des plages pour la saison estivale 2015, d'une part, ainsi que la convention de mise à disposition de matériels (embarcations), d'autre part ;
- ↳ approuve le texte de la convention à intervenir avec la Police Nationale relative à la mise à disposition de matériels (embarcations),
- ↳ autorise le Maire à signer ces documents ainsi qu'à prendre les mesures nécessaires à leur mise en œuvre.

9.5. Association des communes soumises aux risques littoraux

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de statuts,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité (trois abstentions : Mohamed RIHANI, Manuela MALANDAIN, Christophe CLEMENT et deux votes contre : Vincent ESNAULT et Anne BUREL) :

- ↪ décide d'adhérer à l'association des « Communes soumises aux risques littoraux »,
- ↪ prend acte du montant de la cotisation qui s'élève à 50 €,
- ↪ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

INFORMATION

↪ **Compte rendu de la délégation donnée au Maire :**

- **actions contentieuses**
- **déclarations d'intention d'aliéner**
- **marchés publics**
- **convention d'ouverture de crédit de trésorerie contractée au 2^e trimestre 2015**

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

- ↪ prend acte des informations relatives aux actions contentieuses, aux déclarations d'intention d'aliéner, aux marchés publics et à la convention d'ouverture de crédit de trésorerie contractée au 2^{ème} trimestre 2015.

↪ **Délégation de services publics locaux (eau et assainissement) – rapports d'activités 2014**

Le rapport annuel du Maire sur l'eau et l'assainissement a été transmis à l'ensemble des élus.

Le Conseil Municipal :

- ↪ prend acte de cette communication.

DOCUMENTS REMIS AUX ELUS

Néant

QUESTIONS ORALES

Après l'examen des dossiers soumis à l'ordre du jour, le Maire informe le Conseil municipal que M. Vincent ESNAULT a, par courriel reçu en Mairie le vendredi 26 juin 2015, adressé une liste de questions, conformément à l'article 5 du règlement intérieur du Conseil municipal.

Le libellé de ces questions et les éléments de réponse sont les suivants :

1. Point sur les travaux réalisés et en cours sur le sentier côtier de Beg-Meil :
Les travaux du sentier côtier sont quasiment terminés (reste une propriété). Des menus travaux ont été réalisés par les services municipaux pour des raisons de sécurité et pour faciliter l'entretien à l'avenir.
2. Nous rendre compte de vos actions sur:
 - 2.1. La pollution intentionnelle du périmètre P1 de Pennalen avec traitement au glyphosate :
Il ne s'agit pas d'une pollution intentionnelle. L'exploitant a pris bonne note de la procédure judiciaire en cours. Les documents avaient été communiqués au propriétaire de la parcelle concerné et pas à l'exploitant. Monsieur le Maire ne déposera pas plainte en conséquence.
 - 2.2. La demande de constat d'infractions pour la présence d'un camping illégal, secteur de Bot Conan et non versement de la taxe de séjour :
Une réponse à la demande de constat sera faite au pétitionnaire. La taxe de séjour sera mise en recouvrement.
 - 2.3. Cour d'appel de Nantes, indivision Jan, Park Veil, 2ème permis :
Cf. information 1 a.
3. Rendre compte dans les actions intentées contre la commune :
 - 3.1. Cour d'appel de Nantes, dossier Desneux :
Cf. information 1 a.
 - 3.2. Cour d'appel de Nantes, dossier lotissement Polaillon :
Cf. information 1 a.
 - 3.3. Recours gracieux contre l'extension de la mairie :
Une réponse au recours gracieux sera faite aux pétitionnaires. Monsieur le Maire précise que le POS n'est plus adapté et en appelle au bon sens.
4. Avoir un tableau détaillé explicatif du prix des repas facturés au restaurant scolaire (denrées alimentaires+ frais de personnel +...) ainsi que la part du bio et les provenances des aliments :
Le tableau détaillé sollicité n'est pas disponible dans l'immédiat. Un programme est en cours d'élaboration. La part du bio sera communiquée.
5. Affichage des panneaux d'information du PLU sans accord de la commission :
Les membres de la commission ont été invités par courriel à faire leurs observations. Sans retours, les propositions ont été mises en œuvre.

6. Quelles actions vont être mises en œuvre pour respecter l'interdiction des publicités illégales sur le territoire :

Le texte de loi est actuellement à l'étude. Monsieur le Maire précise que c'est à l'Etat d'intervenir.

7. Explication sur la fermeture de l'espace Fitness des Balnéides et quelles solutions de remplacement :

Intervention de Monsieur le Maire en tant que Président de la CCPF : l'activité fitness n'étant pas, d'une part, dans le contrat de délégation de service public, et d'autre part, étant déficitaire, décision a été prise effectivement de ne pas la maintenir.

Fouesnant, le 5 juillet 2015
Le Maire,
Roger LE GOFF

QUESTIONS ORALES

Après l'examen des dossiers soumis à l'ordre du jour, le Maire informe le Conseil municipal que M. Vincent ESNAULT a, par courriel reçu en Mairie le vendredi 26 juin 2015, adressé une liste de questions, conformément à l'article 5 du règlement intérieur du Conseil municipal.

Le libellé de ces questions et les éléments de réponse sont les suivants :

1. Point sur les travaux réalisés et en cours sur le sentier côtier de Beg-Meil :
Les travaux du sentier côtier sont quasiment terminés (reste une propriété). Des menus travaux ont été réalisés par les services municipaux pour des raisons de sécurité et pour faciliter l'entretien à l'avenir.
2. Nous rendre compte de vos actions sur:
 - 2.1. La pollution intentionnelle du périmètre P1 de Pennalen avec traitement au glyphosate :
Il ne s'agit pas d'une pollution intentionnelle. L'exploitant a pris bonne note de la procédure judiciaire en cours. Les documents avaient été communiqués au propriétaire de la parcelle concerné et pas à l'exploitant. Monsieur le Maire ne déposera pas plainte en conséquence.
 - 2.2. La demande de constat d'infractions pour la présence d'un camping illégal, secteur de Bot Conan et non versement de la taxe de séjour :
Une réponse à la demande de constat sera faite au pétitionnaire. La taxe de séjour sera mise en recouvrement.
 - 2.3. Cour d'appel de Nantes, indivision Jan, Park Veil, 2ème permis :
Cf. information 1 a.
3. Rendre compte dans les actions intentées contre la commune :
 - 3.1. Cour d'appel de Nantes, dossier Desneux :
Cf. information 1 a.
 - 3.2. Cour d'appel de Nantes, dossier lotissement Polaillon :
Cf. information 1 a.
 - 3.3. Recours gracieux contre l'extension de la mairie :
Une réponse au recours gracieux sera faite aux pétitionnaires. Monsieur le Maire précise que le POS n'est plus adapté et en appelle au bon sens.
4. Avoir un tableau détaillé explicatif du prix des repas facturés au restaurant scolaire (denrées alimentaires+ frais de personnel +...) ainsi que la part du bio et les provenances des aliments :
Le tableau détaillé sollicité n'est pas disponible dans l'immédiat. Un programme est en cours d'élaboration. La part du bio sera communiquée.
5. Affichage des panneaux d'information du PLU sans accord de la commission :
Les membres de la commission ont été invités par courriel à faire leurs observations. Sans retours, les propositions ont été mises en œuvre.

6. Quelles actions vont être mises en œuvre pour respecter l'interdiction des publicités illégales sur le territoire :

Le texte de loi est actuellement à l'étude. Monsieur le Maire précise que c'est à l'Etat d'intervenir.

7. Explication sur la fermeture de l'espace Fitness des Balnéides et quelles solutions de remplacement :

Intervention de Monsieur le Maire en tant que Président de la CCPF : l'activité fitness n'étant pas, d'une part, dans le contrat de délégation de service public, et d'autre part, étant déficitaire, décision a été prise effectivement de ne pas la maintenir.

Fouesnant, le 5 juillet 2015

**Le Maire,
Roger LE GOFF**



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "R. Le Goff", written in a cursive style.